

Décision n° 2026-72 du 28 août 2026

donnant délégation de signature en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema),

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 25 juin 2026 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2023-15 du conseil d'administration du Cerema donnant délégation de pouvoir au directeur général ;

Vu la décision n° 2026-45 du 22 juin 2026 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée, dans la limite des attributions de chaque directeur de directions techniques, territoriales, fonctionnelles, transversales et du secrétariat général, aux agents dont les noms figurent à l'annexe 1, lorsque l'opération s'inscrit dans le cadre d'une relation avec un ou plusieurs acteurs locaux, pour signer :

- a) tous actes et décisions relatifs à la réponse et à l'exécution des marchés publics en qualité d'opérateur économique au sens du Code de la commande publique lorsque le montant annuel est inférieur ou égal à 500 000 € HT ;
- b) tous actes et décisions relatifs à la réponse et à l'exécution des appels à projets d'un montant annuel inférieur ou égal à 500 000 € HT ;
- c) les devis et propositions d'offre établis dans les autres cas que ceux mentionnés aux alinéas a) et b), d'un montant annuel inférieur ou égal à 500 000 € HT ;
- d) les conventions portant recettes ou rémunérations de toute nature perçues par l'établissement d'un montant annuel inférieur ou égal à 500 000 € HT ;
- e) les contrats, conventions et accords, s'ils ne sont pas soumis au visa ou à l'avis préalable du contrôleur budgétaire, et après avis favorable de la direction du développement, de la recherche, de l'innovation et de l'international s'ils concernent des activités de recherche.

Sont des acteurs locaux l'ensemble des personnes physiques et morales qui ont une implantation et un périmètre d'intervention délimité localement, une capacité à décider et signer localement, notamment les collectivités territoriales et leurs groupements, les services déconcentrés de l'Etat, les représentations locales d'établissements publics.

Lorsque l'opération s'inscrit dans le cadre d'une relation avec un acteur local, délégation est également donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 1, pour signer, à l'exception des accords-cadres et conventions-cadres, tous actes et décisions mentionnés ci-dessus qui concernent des opérations communes à plusieurs directions, lorsque leur direction assure la responsabilité du pilotage de ces opérations.

Lorsque l'opération ne s'inscrit pas dans le cadre d'une relation avec un acteur local, les actes et décisions mentionnés au premier alinéa ne sont signés qu'après avis favorable du directeur général.

Article 2

Délégation est donnée, dans la limite des attributions de chaque directeur de directions techniques, territoriales et du secrétariat général, aux agents dont les noms figurent à l'annexe 2, lorsque l'opération s'inscrit dans le cadre d'une relation avec un ou plusieurs acteurs locaux, pour signer :

- a) tous actes et décisions relatifs à la réponse et à l'exécution des marchés publics en qualité d'opérateur économique au sens du Code de la commande publique lorsque le montant annuel est inférieur ou égal à 200 000 € HT ;
- b) tous actes et décisions relatifs à la réponse et à l'exécution des appels à projets d'un montant annuel inférieur ou égal à 200 000 € HT ;
- c) les devis et propositions d'offre établis dans les autres cas que ceux mentionnés aux alinéas a) et b), d'un montant annuel inférieur ou égal à 200 000 € HT ;
- d) les conventions portant recettes ou rémunérations de toute nature perçues par l'établissement d'un montant annuel inférieur ou égal à 200 000 € HT ;
- e) les contrats, conventions et accords, s'ils ne sont pas soumis au visa ou à l'avis préalable du contrôleur budgétaire, et après avis favorable de la direction du développement, de la recherche, de l'innovation et de l'international s'ils concernent des activités de recherche.

Sont des acteurs locaux l'ensemble des personnes physiques et morales qui ont une implantation et un périmètre d'intervention délimité localement, une capacité à décider et signer localement, notamment les collectivités territoriales et leurs groupements, les services déconcentrés de l'Etat, les représentations locales d'établissements publics.

Lorsque l'opération s'inscrit dans le cadre d'une relation avec un acteur local, délégation est également donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 2, pour signer, à l'exception des accords-cadres et conventions-cadres, tous actes et décisions mentionnés ci-dessus qui concernent des opérations communes à plusieurs directions, lorsque leur direction assure la responsabilité du pilotage de ces opérations.

Lorsque l'opération ne s'inscrit pas dans le cadre d'une relation avec un acteur local, les actes et décisions mentionnés au premier alinéa ne sont signés qu'après avis favorable du directeur général.

Les délégations consenties en vertu du présent article sont subordonnées à l'absence ou l'empêchement, des agents dont les noms figurent en annexe 1 auxquels ils suppléent.

Les délégations consenties à des agents qui ne sont pas, au sein de leurs directions respectives, directeurs adjoints sont subordonnées à l'absence ou l'empêchement de ces derniers ainsi que, le cas échéant, des secrétaires généraux ou directeurs délégués aux ressources.

Article 3

Délégation est donnée, dans la limite des attributions de chaque directeur de directions techniques, territoriales, fonctionnelles, transversales et du secrétariat général, aux agents dont les noms figurent à l'annexe 1 pour signer tous actes et décisions relatifs :

- a) aux conventions relatives à la restauration collective, à la médecine de prévention et à l'action sociale ;
- b) à l'accueil de stagiaires, notamment les conventions de stage et les décisions de gratification.

En cas d'absence ou d'empêchement des agents dont les noms figurent à l'annexe 1, délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 2 pour signer les actes et décisions mentionnés ci-dessus.

Article 4

Délégation est donnée, dans la limite des attributions de chaque directeur de directions techniques et territoriales, aux agents dont les noms figurent à l'annexe 3, lorsque l'opération s'inscrit dans le cadre d'une relation avec un ou plusieurs acteurs locaux, pour signer :

- a) tous actes et décisions relatifs à la réponse et à l'exécution des marchés publics en qualité d'opérateur économique au sens du Code de la commande publique lorsque le montant annuel est inférieur ou égal à 50 000 € HT ;
- b) tous actes et décisions relatifs à la réponse et à l'exécution des appels à projets d'un montant annuel inférieur ou égal à 50 000 € HT ;
- c) les devis et propositions d'offre établis dans les autres cas que ceux mentionnés aux alinéas a) et b), d'un montant annuel inférieur ou égal à 50 000 € HT ;
- d) les conventions portant recettes ou rémunérations de toute nature perçues par l'établissement d'un montant annuel inférieur ou égal à 50 000 € HT.

Sont des acteurs locaux l'ensemble des personnes physiques et morales qui ont une implantation et un périmètre d'intervention délimité localement, une capacité à décider et signer localement, notamment les collectivités territoriales et leurs groupements, les services déconcentrés de l'Etat, les représentations locales d'établissements publics.

Les délégations consenties à des agents qui ne sont pas, au sein de leurs directions respectives, directeurs de département ou d'agence sont subordonnées à l'absence ou l'empêchement de ces derniers qu'ils suppléent.

Article 5

Délégation est donnée, dans la limite des attributions de chaque directeur de directions techniques, territoriales, fonctionnelles, transversales et du secrétariat général, aux agents dont les noms figurent aux annexes 3 et 4 pour signer :

- les actes relatifs à l'accueil de stagiaires, notamment les conventions de stage et les décisions de gratification.

Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les documents des plateformes de conformité fournisseur.

Article 7

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 6 pour signer :

- les procès-verbaux de bornage ;
- les déclarations préalables dans le champ du droit de l'urbanisme ;
- les autorisations de travaux liées à la réglementation relative aux établissements recevant du public ;
- les permis de démolir.

La délégation est subordonnée à l'absence ou l'empêchement des agents mentionnés dans l'ordre de l'annexe 6.

Article 8

Délégation est donnée, dans la limite des attributions de chaque directeur de directions techniques et territoriales, aux agents dont les noms figurent à l'annexe 7, pour signer :

- les conventions d'hébergement ;
- les règlements de site ;
- les conventions de reversement et de redevance liées à l'immobilier ;
- les décisions de création d'un point de livraison d'énergie.

Les délégations consenties à des agents qui ne sont pas, au sein de leurs directions respectives, directeurs sont subordonnées à l'absence ou l'empêchement de ces derniers ainsi que, le cas échéant, des directeurs adjoints.

Article 9

La présente décision abroge la décision n° 2026-55 du 26 juin 2026.

Article 10

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 28 août 2026

Etienne Crépon
Etienne CREPON
Le directeur général
bois L-13RRQK5Z

Annexe 1

Direction technique Infrastructures de transport et matériaux

- Monsieur David Zambon, directeur.

Direction technique Risques eaux et mer

- Monsieur Sébastien Dupray, directeur.

Direction technique Territoires et ville

- Madame Annabelle Ferry, directrice.

Direction territoriale Centre-Est

- Madame Séverine Bourgeois, directrice.

Direction territoriale Est

- Madame Béatrice Agamennone, directrice.

Direction territoriale Hauts-de-France

- Monsieur Antoine Lebel, directeur.

Direction territoriale Île-de-France

- Madame Emmanuelle Durandau, directrice.

Direction territoriale Méditerranée

- Madame Laure Verneyre, directrice.

Direction territoriale Normandie-Centre

- Monsieur Remy Filali, directeur.

Direction territoriale Occitanie

- Monsieur Cyrille Portalez, directeur.

Direction territoriale Ouest

- Monsieur Samuel Meunier, directeur.

Direction territoriale Outre-Mer

- Madame Séverine Bès-de-Berc, directrice.

Direction territoriale Sud-Ouest

- Monsieur Benoît Gandon, directeur.

Direction de la stratégie et de la communication

- Madame Laure Der Madirossian, directrice par intérim.

Direction du développement, de la recherche, de l'innovation et de l'international

- Madame Hélène Peskine, directrice.

Direction des ressources humaines

- Monsieur François-Xavier Soltner, directeur.

Secrétariat général

- Madame Cécile Arcade, secrétaire générale.

Annexe 2

Direction technique Infrastructures de transport et matériaux

- Madame Sophie Cariou, directrice adjointe ;
- Madame Karine Massouf, directrice déléguée aux ressources Île-de-France ;
- Madame Delphine de Saint-Aubert, directrice déléguée adjointe aux ressources Île-de-France.

Direction technique Risques eaux et mer

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;
- Monsieur Didier Orain, secrétaire général.

Direction technique Territoires et ville

- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice ;
- Monsieur Christophe Bétin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon

Direction territoriale Centre-Est

- Monsieur Dominique Colin, directeur adjoint ;
- Monsieur Marc Meyer, directeur adjoint par intérim ;
- Monsieur Christophe Bétin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Direction territoriale Est

- Monsieur Julien Burgholzer, directeur adjoint ;
- Madame Valérie Perrier-Jouet, secrétaire générale.

Direction territoriale Hauts-de-France

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Madame Chantal Roudé, secrétaire générale.

Direction territoriale Île-de-France

- Monsieur Jean Gaber, directeur adjoint ;
- Madame Karine Massouf, directrice déléguée aux ressources Île-de-France ;
- Madame Delphine de Saint-Aubert, directrice déléguée adjointe aux ressources Île-de-France.

Direction territoriale Méditerranée

- Monsieur Aurélien Chazel, directeur adjoint ;
- Monsieur Yves Bonin, secrétaire général.

Direction territoriale Normandie-Centre

- Monsieur Arnaud Laubu, directeur adjoint ;
- Madame Fabienne Castets, secrétaire générale.

Direction territoriale Occitanie

- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général commun Occitanie Sud-Ouest.

Direction territoriale Outre-Mer

- Monsieur Etienne Jacques, directeur adjoint ;
- Monsieur Christophe Bétin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Direction territoriale Ouest

- Monsieur Denis Musard, directeur adjoint ;
- Madame Nolwenn Pellen-Boudet, secrétaire générale.

Direction territoriale Sud-Ouest

- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général commun Occitanie Sud-Ouest.

Direction de l'administration et des finances

- Monsieur Franck Aivaliotis, directeur.

Direction de l'immobilier

- Madame Caroline Prospero, directrice.

Direction des systèmes d'information :

- Monsieur Jean-Pierre Troeira, directeur.

Direction déléguée aux ressources de Lyon

- Monsieur Christophe Béтин, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon.

Direction déléguée aux ressources Île-de-France

- Madame Karine Massouf, directrice déléguée aux ressources Île-de-France.

Annexe 3**Direction technique Infrastructures de transport et matériaux**

- Monsieur Gil Dos Santos, directeur du département gestion intégrée de patrimoine d'infrastructures ;
- Monsieur Olivier Nicolas, directeur adjoint du département gestion intégrée de patrimoine d'infrastructures ;
- Monsieur Roland Abou, directeur du département des techniques d'ouvrages d'art ;
- Monsieur Antoine Théodore, directeur adjoint du département des techniques d'ouvrages d'art ;
- Monsieur Gaël Bondonet, chef du groupe modélisation ouvrages d'art ;
- Madame Nathalie Cordier, responsable de secteurs activité D3/D4/D5 ;
- Monsieur Didier Jan, responsable de secteurs activité D1/D2 ;
- Monsieur Daniel Tomman, chef du pôle matériel mutualisé ;
- Monsieur Alexandre Pavoine, responsable de secteurs activité E4 ;
- Monsieur Nicolas Birouste, directeur du bureau de normalisation des transports, des routes et de leurs aménagements ;
- Monsieur Constantin Ruellet, directeur du CNPS.

Direction technique Risques eaux et mer

- Madame Jeanne-Marie Gouiffes, directrice du département ports et navigation ;
- Monsieur Michel Cousquer, directeur adjoint du département ports et navigation ;
- Madame Séverine Belly, directrice du département prototypes et projets numériques ;
- Monsieur Yann Fosse, directeur adjoint du département prototypes et projets numériques ;
- Monsieur Pascal Pélissier, directeur adjoint du département prototypes et projets numériques ;
- Monsieur Xavier Bertrand, directeur adjoint par intérim du département prototypes et projets numériques ;
- Monsieur Nicolas Auger, directeur du département risques, eaux et littoral ;
- Madame Véronique Manicacci, directrice adjointe du département risques, eaux et littoral.

Direction technique Territoires et ville

- Madame Karine Debeaune, directrice du département aménagement durable, environnement et territoires (jusqu'au 27 septembre 2026) ;
- Madame Christelle Duc, directrice adjointe du département aménagement durable, environnement et territoires ;
- Monsieur Stéphane Chanut, directeur du département mobilités, espace public, sécurité ;
- Madame Sylvanie Godillon, directrice adjointe du département mobilités, espace public, sécurité ;
- Monsieur Laurent Arnaud, directeur du département bâtiments durables ;
- Monsieur Richard Polette, directeur adjoint du département bâtiments durables ;
- Monsieur Cédric Lentillon, directeur adjoint du département bâtiments durables.

Direction territoriale Centre-Est

- Monsieur Mathieu Rasson, directeur du département risques, infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Cédric Chatenoud, directeur adjoint du département risques, infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Alexandre Bacher, directeur du département transitions territoriales ;
- Madame Geneviève Rul, directrice adjointe du département transitions territoriales ;
- Madame Gwennaëlle Guerlavas, directrice du département mobilités ;
- Madame Cécile Clément-Werny, directrice adjointe du département mobilités ;
- Monsieur Emmanuel Gilles de La Londe, directeur de l'agence d'Autun ;
- Monsieur Christophe Aubagnac, directeur adjoint de l'agence d'Autun ;
- Monsieur Roland Cotte, directeur de l'agence de Clermont-Ferrand ;
- Monsieur Alexandre Cuer, directeur adjoint de l'agence de Clermont-Ferrand.

Direction territoriale Est

- Monsieur Jean-Luc Bauer, directeur du département territoires, mobilité, et infrastructures ;
- Madame Karine Dreyer et Monsieur Stéphane Hébenstreit, adjoints au directeur du département territoires, mobilité et infrastructures ;
- Monsieur Fabrice Arki, directeur de l'agence de Nancy ;
- Monsieur Laurent Sylvestre, adjoint au directeur de l'agence de Nancy ;
- Monsieur Pierre Junker, directeur de l'agence de Strasbourg ;
- Monsieur Pierre Charbonnier, adjoint au directeur de l'agence de Strasbourg.

Direction territoriale Hauts-de-France

- Monsieur Olivier Lemaître, directeur du département territoires, écologie, énergie, risques ;
- Monsieur Julien Leroy, directeur de l'agence de Saint-Quentin ;
- Monsieur Corentin Ryckelynck, directeur adjoint de l'agence de Saint-Quentin ;
- Monsieur Cédric Renault, directeur du département infrastructures ;
- Monsieur Stéphane Boyez, directeur du département déplacements, aménagement, territoires, habitat.

Direction territoriale Île-de-France

- Monsieur Frédéric Fabre, directeur du département mobilités ;
- Madame Laetitia Conreaux, directrice du département ville durable ;
- Monsieur Jean-François Petit, adjoint à la directrice du département ville durable ;
- Madame Cécile Maurel, directrice du département infrastructures risques et matériaux ;
- Monsieur Alexandre Bondi, adjoint de la directrice du département infrastructures risques et matériaux.

Direction territoriale Méditerranée

- Madame Frédérique Reffet, directrice du département territoires, ville et bâtiment ;
- Madame Manon Albin, directrice adjointe du département territoires, ville et bâtiment ;

- Madame Chrystelle Jeanpetit, directrice du département mobilité ;
- Monsieur Patrice Maurin, directeur du département risques naturels ;
- Monsieur David Criado, directeur adjoint du département risques naturels ;
- Monsieur Sébastien Wasner, directeur du département infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Jean-Luc Genois, adjoint au directeur du département infrastructures et matériaux ;
- Monsieur Raymond Bourg, responsable qualité et performance.

Direction territoriale Normandie-Centre

- Monsieur Frédéric Bargain, directeur du département littoral, aménagement, bâtiment ;
- Monsieur Mathieu Maupetit, directeur adjoint du département littoral, aménagement, bâtiment ;
- Monsieur François Galland, directeur du département mobilité, sécurité ouvrages d'art ;
- Madame Peggy Subirats, directrice adjointe du département mobilité, sécurité ouvrages d'art ;
- Monsieur Sylvain Thuleau, directeur du département géosciences et infrastructures ;
- Monsieur Nicolas Soulacroix, directeur adjoint du département géosciences et infrastructures ;
- Monsieur Hervé Baron, directeur de l'agence de Blois ;
- Monsieur Édouard Durand, directeur adjoint de l'agence de Blois.

Direction territoriale Occitanie

- Madame Marie-Pierre Nérard, directrice par intérim du département infrastructures et risques ;
- Monsieur Guillaume Cantagrel, directeur du département territoires ;
- Monsieur Manuel Martinez, directeur de l'agence de Montpellier ;
- Madame Emmanuelle Mauchretien, chef de la mission affaires générales et appui à la production.

Direction territoriale Ouest

- Monsieur Pierre Le Bourhis, directeur du département mobilités et infrastructures ;
- Monsieur Thibaut Pannetier, directeur adjoint du département mobilités et infrastructures ;
- Madame Aurélie Vincke, directrice du département transitions territoriales ;
- Madame Héloïse Choquel, directrice adjointe du département transitions territoriales ;
- Monsieur Patrick Inglés, directeur de l'agence d'Angers ;
- Monsieur Jean-Luc Malgat, directeur adjoint de l'agence d'Angers ;
- Monsieur Régis Soenen, directeur de l'agence de Saint-Brieuc.

Direction territoriale Outre-Mer

- Madame Caroline Mauduit, directrice de l'agence Océan Indien ;
- Monsieur Etienne Jacques, directeur adjoint ;
- Monsieur Yannis Cesarin, directeur de l'agence Antilles ;
- Monsieur José-Luis Delgado, préfigurateur de l'agence Océan Pacifique.

Direction territoriale Sud-Ouest

- Madame Marie Gadrat, directrice du département mobilités ;
- Monsieur Jérôme Albaret, directeur adjoint du département mobilités ;
- Monsieur Fabrice Marie, directeur du département territoires ;
- Madame Catherine Léonard, directrice adjointe du département territoires ;
- Madame Virginie Perier, directrice adjointe du département infrastructures.

Annexe 4

Direction générale

- Madame Catherine Maligne, directrice de cabinet ;
- Madame Marion Bouquet Lopez, chef de cabinet ;
- Monsieur Denis Schultz, responsable de la mission qualité et responsabilité sociétale d'établissement.

Direction de la stratégie et de la communication

- Monsieur Pedro De Jesus, gestionnaire de la direction de la stratégie et de la communication.

Direction du développement, de la recherche, de l'innovation et de l'international

- Madame Hélène Peskine, directrice ;
- Madame Anne-Laure Meunier, directrice adjointe ;
- Monsieur Arnaud Jullian, directeur du département recherche développement ;
- Madame Nathalie Vernus-Prost, directrice du département innovation numérique ;
- Madame Sandrine Fournis, directrice du département formation transformation ;
- Monsieur Karim Selouane, chef du service Europe et International, directeur délégué Europe et International.

Direction des ressources humaines

- Madame Fanélie Vigne, directrice adjointe et chef par intérim du pôle développement des compétences ;
- Madame Céline Villarmé, chef du service des affaires sociales, réglementaires et numériques ;
- Madame Gaëlle Viricel, adjointe à la chef du service des affaires sociales, réglementaires et numériques ;
- Monsieur Benjamin Blond, chef du service central de gestion administrative et de paye ;
- Madame Meriem Merazi, chef de la mission santé, sécurité au travail ;
- Madame Nadège Kerkaert, directrice de projet compétences et parcours professionnels.

Secrétariat général

- Monsieur Christophe Bélin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur adjoint délégué aux ressources de Lyon ;
- Madame Karine Massouf, directrice déléguée aux ressources Île-de-France ;
- Madame Delphine de Saint-Aubert, directrice déléguée adjointe aux ressources Île-de-France.

Direction de l'administration et des finances

- Monsieur Franck Aivaliotis, directeur ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint ;
- Madame Gihen Ben Mehdi Lheureux, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Monsieur Yannice Bencheikh, chef du service juridique ;
- Madame Agnès Dussuel, chef du service achat marchés publics ;
- Madame Valérie Mamet, adjointe au chef du service achat marchés publics ;
- Madame Laurence Bendavid, chef de la mission ressources et pilotage.

Direction de l'immobilier

- Madame Caroline Prospero, directrice ;
- Monsieur Yann Gomez, chef du service stratégie et projets ;
- Madame Delphine Labry, cheffe du service patrimoine et transition énergétique.

Direction des systèmes d'information :

- Madame Virginie Gobert, chef du service gestion des infrastructures ;
- Monsieur Pierre Werny, chef du service stratégie numérique ;
- Monsieur Alain Charles, chef du service ingénierie informatique interne ;
- Monsieur Laurent Duflot, chef du service produit et accompagnement numérique ;
- Monsieur Frank Robert, chef du pôle ingénierie du développement numérique ;
- Monsieur David Franco, chef du pôle applicatifs et gestion du patrimoine ;
- Madame Idylle Mannino, chef du pôle accompagnement et relation métier ;
- Monsieur Denis Chabrier, adjoint au chef du service gestion des infrastructures et chef du pôle production ;

- Monsieur Fabrice Thiébaux, chef du pôle études, projets et transformation numérique ;
- Madame Véronique Duflot, chef du pôle budget achats.

Annexe 5

Direction de l'administration et des finances

- Madame Agnès Dussuel, chef du service achat marchés publics ;
- Madame Valérie Mamet, adjointe au chef du service achat marchés publics.

Direction du développement, de la recherche, de l'innovation et de l'international

- Madame Hélène Peskine, directrice ;
- Madame Anne-Laure Meunier, directrice adjointe.

Direction technique Infrastructures de transport et matériaux

- Monsieur Marc Raynal, directeur du développement.

Direction technique Risques eaux et mer

- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;
- Madame Françoise Lhullier, responsable du bureau du pilotage budgétaire ;
- Monsieur Renaud Balaguer, directeur du développement.

Direction technique Territoires et ville

- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice ;
- Madame Mika Sato, chargée de gestion administrative et commerciale.

Direction territoriale Centre-Est

- Monsieur Guilhem Cayrol, directeur du développement.

Direction territoriale Est

- Madame Béatrice Agamennone, directrice ;
- Monsieur Julien Burgholzer, directeur adjoint ;
- Madame Patricia Gout, directrice du développement ;
- Monsieur David Sanna, assistant de production ;
- Madame Isabelle Thierry, assistante de production ;
- Madame Clara Chevalier, assistante du département TMI.

Direction territoriale Ile-de-France

- Madame Dominique Mauzard, directrice du développement par intérim.

Direction territoriale Méditerranée

- Monsieur Renaud Balaguer, directeur du développement ;
- Monsieur Yves Bonin, secrétaire général ;
- Madame Véronique Borie, responsable de la gestion commerciale.

Direction territoriale Normandie-Centre

- Madame Fabienne Castets, secrétaire générale ;
- Madame Marion Bernstein, chef du bureau budget logistique ;
- Madame Laura Cuvillier, adjointe au chef du bureau budget logistique ;
- Madame Florence Grondin, responsable RH ;
- Monsieur Sylvain Laignel, directeur du développement.

Direction territoriale Hauts-de-France

- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Madame Haddoum Sini, assistante de direction ;
- Madame Sylvie Penas, assistante mutualisée polyvalente ;
- Madame Anne-Laure Millet, directrice du développement.

Direction territoriale Ouest

- Madame Nolwenn Pellen-Boudet, secrétaire générale ;
- Madame Corinne Cruz, assistante commerciale ;
- Madame Françoise Moinard, chargée d'appui à la production ;
- Madame Nathalie Chapelle, assistante production et commerciale de l'Aan ;
- Monsieur Florian Simon, directeur du développement.

Direction territoriale Sud-Ouest

- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général ;
- Madame Valérie Lahouste, responsable du pilotage budgétaire ;
- Madame Sophie Guilletomia, responsable de la production et des partenariats (à compter du 1^{er} octobre 2026).

Direction territoriale Occitanie

- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général commun Occitanie Sud-Ouest ;
- Madame Valérie Lahouste, responsable du pilotage budgétaire au sein du secrétariat général commun Occitanie Sud-Ouest ;
- Madame Marie-Pierre Nerard, directrice du développement.

Direction territoriale Outre-Mer

- Madame Séverine Bès de Berc, directrice ;
- Monsieur Etienne Jacques, directeur adjoint ;
- Madame Caroline Mauduit, directrice de l'agence Océan Indien ;
- Monsieur José-Luis Delgado, préfigurateur de l'agence Océan Pacifique ;
- Monsieur Yannis Cesarin, directeur de l'agence Antilles.

Direction déléguée aux ressources Île-de-France

- Madame Karine Massouf, directrice déléguée aux ressources Île-de-France ;
- Madame Delphine de Saint-Aubert, directrice déléguée adjointe aux ressources Île-de-France.

Annexe 6

- Madame Cécile Arcade, secrétaire générale ;
- Monsieur Christophe Bétin, secrétaire général adjoint ;
- Monsieur Franck Aivaliotis directeur de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Caroline Prospero, directrice de la direction de l'immobilier.

Annexe 7

I. Directions techniques

Direction technique Infrastructures de transport et matériaux

- Monsieur David Zambon, directeur ;
- Madame Sophie Cariou, directrice adjointe.

Direction technique Risques eaux et mer

- Monsieur Sébastien Dupray, directeur ;
- Madame Julia Jordan, directrice adjointe ;
- Monsieur Didier Orain, secrétaire général.

Direction technique Territoires et ville

- Madame Annabelle Ferry, directrice ;
- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice.

II. Directions territoriales

Direction territoriale Centre-Est

- Madame Séverine Bourgeois, directrice ;
- Monsieur Dominique Colin, directeur adjoint ;
- Monsieur Marc Meyer, directeur adjoint par intérim.

Direction territoriale Est

- Madame Béatrice Agamennone, directrice ;
- Monsieur Julien Burgholzer, directeur adjoint ;
- Madame Valérie Perrier-Jouet, secrétaire générale.

Direction territoriale Hauts-de-France

- Monsieur Antoine Lebel, directeur ;
- Monsieur Marc Grevet, directeur adjoint ;
- Madame Chantal Roudé, secrétaire générale.

Direction territoriale Île-de-France

- Madame Emmanuelle Durandau, directrice ;
- Monsieur Jean Gaber, directeur adjoint.

Direction territoriale Méditerranée

- Madame Laure Verneyre, directrice ;
- Monsieur Aurélien Chazel, directeur adjoint ;
- Monsieur Yves Bonin, secrétaire général.

Direction territoriale Normandie-Centre

- Monsieur Remy Filali, directeur ;
- Monsieur Arnaud Laubu, directeur adjoint ;
- Madame Fabienne Castets, secrétaire générale.

Direction territoriale Occitanie

- Monsieur Cyrille Portalez, directeur ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général commun Occitanie Sud-Ouest.

Direction territoriale Ouest

- Monsieur Samuel Meunier, directeur ;
- Monsieur Denis Musard, directeur adjoint ;
- Madame Nolwenn Pellen-Boudet, secrétaire générale.

Direction territoriale Outre-mer

- Madame Séverine Bès de Berc, directrice.

Direction territoriale Sud-Ouest

- Monsieur Benoît Gandon, directeur ;
- Madame Marion Lacaze, directrice adjointe ;
- Monsieur Benjamin Arnal, secrétaire général.